

## Le concours des eaux de vie des Bas Armagnacs landais a eu lieu



Le concours des eaux de vie des Bas Armagnacs landais a eu lieu

Vendredi matin, à la salle d'animation, a eu lieu la 24<sup>ème</sup> édition du concours des eaux de vie des Bas Armagnacs landais.

Cette manifestation était organisée par la Chambre d'agriculture des Landes et le syndicat des vignerons des terroirs landais, en partenariat avec le Crédit Agricole d'Aquitaine et le soutien du BNIA.

À la salle des associations où avait lieu une exposition autour de l'Armagnac, Myriam Biarnès de la Cave de Mimie, la première armagnathèque landaise, a présenté la Cave de Mimie, en détaillant ses trésors qui proviennent d'une quarantaine de producteurs AOC. Lors de sa conférence, Myriam a évidemment vanté la qualité exceptionnelle de l'Armagnac produit dans ce terroir du Bas Armagnac soulignant l'authenticité de ce produit « L'armagnac ressemble à celui qui le fait, et chaque producteur y met tout son cœur. L'armagnac est vecteur d'humanité ... » Myriam Biarnès en a profité pour présenter son film sur le Bacco.

Frédéric Veaux, préfet des Landes, et Stéphane Barlaud, maire de Gabarret, ont tout d'abord visité l'exposition puis, avec beaucoup d'intérêt, ont écouté l'ambassadrice de l'Armagnac, Myriam Biarnès.

Après ce temps très instructif et enrichissant, passé avec Myriam Biarnès, les personnalités se sont rendues à la salle d'animation où le jury composé d'une quarantaine de dégustateurs regroupant des restaurateurs, œnologues, cavistes, viticulteurs, consommateurs, représentants des collectivités territoriales, responsables professionnelles agricole de l'INAO et du BNIA, siégeaient.

Pour cette édition 2019, 43 échantillons d'Armagnac provenant de seize producteurs ont été présentés dans cinq catégories qui sont : very superior old pale ou assimilé, assemblage dont la plus jeune eau-de-vie a au moins 4 ans de fût. Le 10 ans d'âge ou assemblage équivalent à 10 ans. Le piquepoult, millésime de 2004 à 2013 inclus (armagnac produit uniquement avec le cépage Folle blanche). Les millésimes de 1999 à 2004 inclus et les millésimes de plus de 20 ans.

Les dégustateurs ont noté les échantillons. Les prix de la pièce d'or, du pot d'or, du Conseil départemental des Landes, le grand prix Victor Lourties, celui de la Chambre d'agriculture seront remis aux primés, le samedi 26 octobre, à Labastide-d'Armagnac dans le cadre de la manifestation « Armagnac en fête ».